



Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés

Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus

Date de publication: SHAB - 15.06.2020

Numéro de publication: SR01-0000002809

Cantons: NE, GE

Entité de publication:

Stefan Choffat - Etude NOVA, Rue Daniel-JeanRichard 28,
2300 La Chaux-de-Fonds

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus SI Wezi SA avec Facchinetti Immobilier S.A.

1. Publication

Organisation transférante:

SI Wezi SA
CHE-103.135.803
Route de Meyrin 214
1217 Meyrin

Organisation reprenante:

Facchinetti Immobilier S.A.
CHE-112.647.574
avenue du Mail 32
2000 Neuchâtel

Publication de la fusion dans la FOSC: 12.06.2020

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).
Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent, dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets, produire leurs créances et exiger des sûretés.

12.09.2020 (3 mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets juridiques)

Point de contact:

Facchinetti Immobilier S.A.
Avenue du Mail 32
2000 Neuchâtel